

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 29 / 11 / 13

Dossier complet le 29 / 11 / 13

N° d'enregistrement F0S213 P013L

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la ZAC "La Croix de Lorraine" à Saint Jean de Linières (49)

# 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétifionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne mordie

Dénomination ou raison sociale

SPLA Anjou

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Cécile CLISSON-VILLERS, Responsable d'opérations

RCS / SIRET 5 2 8 8 4

15 3 0 0 0 1 1

Forme juridique Société publique Locale d'Aménagement - SA

## Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

 Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

#### N° de rubrique et sous rubrique

33° - Zone d'AménagementConcerté créant une SHON supérieure ou égale à 10000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares

#### Caractéristiques du projet au regard des seulis et critères de la rubrique

La Zone d'Aménagement Concerté "La Croix de Lorraine" crée une SHON de 12 692 mètres carrés (soit une SHON supérieure à 10000 mètres carrés) sur un terrain d'assiette de 4 hectares (soit un terrain d'assiette inférieur à 10 hectares)

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

La ZAC de la Croix de Lorraine prévoit l'aménagement de :

- => 120 logements, réalisés par tranches successives.
  - L'offre de logements sera diversifiée (logements collectifs/maisons individuelles)
  - Les types de logements seront variés en terme de surfaces (du petit au grand logement) comme de financements (locatif social, accession sociale, location-accession, accession libre dont locatif privé,...).
- => de bâtiments représentant un potentiel pour accueillir équipement et activités tertiaires et commerciales d'environ 700 m² de surface de plancher.

#### 4.2 Objectifs du projet

Inscrit dans une démarche de développement durable, ce projet vise à proposer une offre de logements diversifiés permettant de répondre aux attentes variées de la population.

Conscient des enjeux de ce nouveau quartier, les objectifs du parti d'aménagement ont été les suivants :

- Marquer l'entrée de la commune
- L'un des enjeux de ce projet est de revaloriser l'entrée de ville de Saint Jean de Linières afin de donner une image emblématique à la commune.
- Proposer un habitat pour tous (diversification et accessibilité)

Dans un contexte de desserrement de la population (baisse du nombre d'habitants par logement), le site de la Croix de Lorraine présente une opportunité de créer de nouveaux logements pour maintenir sa population et pour poursuivre un développement maîtrisé.

Cet aménagement devra avant tout être économe en foncier et assurer une mixité des formes urbaines, une mixité sociale et générationnelle permettant de proposer un habitat pour tous, adapté à des attentes diversifiées : des prix maîtrisés pour favoriser la primo accession, une offre d'habitat locatif social, des typologies de logements et des modes de financement variés.

- Relier le projet au centre-bourg, dans le respect de l'identité communale
- L'objectif majeur du projet est de créer un nouveau quartier d'habitat, de commerces et services en prolongement naturel de l'urbanisation sur la commune, et notamment de la place des Plantagenêts et du totissement de la Liberté, et d'assurer ainsi une mixité des formes urbaines et une mixité sociale.
- Préserver le cadre de vie qualitatif de Saint Jean de Linières
- Maîtriser l'usage de la voiture, en développant les espaces de rencontre et les fialsons douces,
- Ralentir la vitesse et faciliter l'accès aux commerces
- Inscrire le projet dans une démarche de développement durable

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 8 mois se dérouleront en 2 phases et débuteront en 2016.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération sera desservi à son extrémité Sud-Est par une contre allée (circulation à sens unique) et passage piétonnier depuis la RD 723 ou via la rue de la Liberté ou de la Rue de la Roche avec une rue traversante Est-Ouest au gabarit réduit et au caractère urbain type voirie mixte. L'accès pourra également s'effectuer par la rue Maryse Bastié pour les logements individuels au Nord.

Les ruelles parallèles aux bâtiments seront uniquement piétonnes ou cycles et traités en mails arborés. Le cœur du quartier est ainsi paísible et libéré des circulations de transit.

En façade de la contre-allée de la RD 723, 4 bâtiments dédiés au logement (d'une hauteur maximum R+2) seront implantés avec un recul d'environ 35 mètres depuis la Nationale et formant ainsi une coupure verte « acoustique ».

On trouve au nord du quartier de la Croix de Lorraine, en greffe avec le lotissement existant périphérique à la rue Maryse Bastié et à la Place des Plantagenêts, 18 maisons individuelles. Les jardins sont exposés au sud. Les parcelles sont desservies par des voiries partagées permettant également le stationnement des véhicules (2 places par logements : 1 place couverte et 1 place sur le domaine public).

Le bâtiment à l'angle de la RD 723 et de la rue de la Liberté proposera une architecture moderne, en tête de proue du nouveau quartier et marquera une nouvelle image identitaire de la commune de Saint Jean de Linières.

Les abords de ce bâtiment seront traités en place urbaine valorisant la porte d'entrée de la polarité.

Le cœur du quartier est très paysagé avec une vaste coulée verte transversale agrémentée d'une noue assurant la gestion des eaux pluviales, et une alternance de passerelle piétonne liaisonnant l'espace. Cette noue centrale constitue un élément fort de l'armature du projet, comme véritable poumon vert du quartier. Une aire de jeu de type « citypark » pourra y être aménagée.

Les déplacements doux seront favorisés au sein du nouveau quartier. Les voies mixtes seront mises en place et connectées aux espaces verts périphériques afin d'inciter les riverains à s'approprier l'espace.

Ces espaces seront propices aux échanges et rencontres au-delà du caractère purement décoratif de ces aménagements, ils participeront à la qualité de vie du quartier.

Le réseau de chemin permettra de rejoindre facilement depuis chaque îlot tous les points de sortie vers la ville et les équipements publics.

# 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Création de la ZAC "La Croix de Lorraine" par délibération du Conseil municipal le 28/06/2012 - Déclaration projetée au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique n°2.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214.1 du Code de l'environnement) - Déclaration d'Utilité Publique - projet de délibération du Conseil municipal fin janvier 2014 4.4.2 Précisez lei pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli - Déclaration d'Utilité Publique - Dossier de réalisation de la ZAC "La Croix de Lorraine" 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Assiette de l'opération..... 4 hectares 12 692 mètres carrés dont SHON logements..... 11992 mètres carrés dont SHON Commerces/Activités/Tertiaires..... 500 mètres carrés dont SHON Équipement..... 200 mètres carrés Nombre de logements créés..... 120 logements Nombre de place de stationnement..... 243 places 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. 00 ° 39 ′ 21 ″ 6 Lat. 47 ° 27 ° 33 ″ 1 d'implantation Rue de la Liberté Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : 49070 Saint Jean de Linières Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Point de départ : Point d'arrivée : Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_ ° \_ ' " Communes traversées : Non X 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une instaliation ou d'un ouvrage existent ? Out 4.7.1 SI oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-li fait l'objet d'une étude d'impact ? Out Non 4.7.2 Si out, à quelle date a-t-il été autorisé ? X 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oul Mon

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	sensibl	lité environ	nementale (	de la zone	d'implantation	envisagée				
5.1 Occupation des sois  Quei est l'usage actuel des so  Le site d'étude comprend :  L'établissement «Anjou  Une habitation accueill  Une parceile en nature	ı Recupi ant le Bi	er » pour leur llard club Esc	parc de véhicu ravelle,	ıle d'occasio	n (tracteurs, semi-r	emorques)				
Si oul, intitulé et date	CUPOT PLU Su Plan de	ion des sois d Ouest de la référence co	sur le lieu/fr a Communauté ommunal de la l	racé de vo d'Agglomér Polarité Oue	otre projet ? ation d'Angers Loir	e Métropole	Oul	x	Non	
Pour les rubriques 33° à 37°. le environnementale ?  5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau sulvant, http://www.developpement-	dans I	a zone d'in	nplantation o	envisagée nment à p	:	ations disp	Oui onibles s	x ur le s	Non	net
Le projet se situe-t-ill :	Oui	Non			Lequel/Lac	quelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	and and	[X]								
en zone de montagne ?		[X]								
sur le territoire d'une commune littorale ?		×								
		X								

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du pairimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		[X]	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	-0.07777	X	Absence de zones humides selon inventaire réalisé conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009 par le bureau d'études X. Hardy en septembre 2011
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols poliués ?		X	Non listé dans BASIAS et BASOL
dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'allmentation humaine ?		[ <u>x</u> ]	
dans un site inscrit ou classé ?		×	
Le projet se silve-t-il, dans ou à proximité :	Out	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Site Natura 2000 le plus proche à environ 7 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		[ <u>x</u> ]	le site n'est pas situé dans l'emprise d'une servitude liée au monument historique

## 4. Caractéristiques de l'Impact patentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## 5.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoit les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Nen	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact polentiei
	engendre-1-1 des prélèvements d'ecu ?		X	
essources	Impliquera-t-il des ciralnages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau soutenaines ?		X	
	est-li excédentaire en matériaux ?		X	Les mouvements de terres seront limités car le projet vise à se caler au mieux sur la topographie locale.
	est-4 déficitaire en matériaux ? Si out, utilise-1-11 les ressources naturalles du sol ou du sous- sol ?		×	Les mouvements de terres seront limités car le projet vise à se caler au mieux sur la topographie locale.
naturel	est-li susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-li susceptible d'avoir des Incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		[ <u>*</u> ]	Projet de renouvellement urbain d'un aite déjà occupé en grande partie. Le cœur de l'illot est quant à lui pius vert avec une parcelle agricole entouré de haiss bocagères, et cirirée par l'urbanisalion pavilionnaire.  L'opération ne devrait donc pas générer d'effets négatifs eur le milieu naturel, et devrait même fevoriser le biodiven compte tenu :  du maintien de la trame bocagère ancienne et de sa valorisation e dès que possible, notamment les arbres remarquables au cœur du site  de la plantation d'alignament d'arbres, et de massifs arbusulfs, de haies lampons renforçant le caracté kientitaire de la zœue.

	Engendre-1-II la consommation d'espaces noturels agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Pour une grande partie du site étudié, le projet concerne un renouvellement urbain de terrains décliés à l'entreprise «Anjou Recuper» et son parc de véhicules d'occasion.  Une parcelle en nature de prairie est concernée par le projet. A notre connaissance, il n'existe pas de siège d'exploitation ni d'exploitant à l'intérieur du périmètre de l'opération et on ne constate donc pas de déséquilibre d'exploitation au sens des dispositions de l'article R.352-2 du Code Rura!  Cette opération a fait l'objet d'un avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 30 septembre 2011.  La réalisation du projet eura donc un impact sur l'activité agricote dens la mesure où il conduira à la suppression d'une parcelle agricote.  Cependant, ces prélèvements n'engendreront pas de déséquilibre grave d'exploitation au sens des dispositions de l'article R 352-2 du Code Rural.
	Est-li concerné par des risques technologiques ?		[ <u>x</u> -]	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-1-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-ii source de bruit ?		( <u>*</u> )	Du foçon gènérale, les périodes de travaux de construction des bâtiments, des routes, des espaces verts pouvent être à l'origine d'effets temporaires sur le bruit notamment. Par conséquent, les périodes de travaux feront l'objet de mesures préventives et correctives de manière à limiter les nuisances potentielles sur l'orivinnament human. Ces différents éléments pourront être précisée dans un Plan d'Assurance Qualité Environnement (PAQE)
	Est-Il concerné par des nuisances sonores ?	х		Le alle du projet est concerné par l'amprise de classements sonores de la RD 723 (catégorie 2, 250 m) et RD 983 (catégorie 3, 100 m) selon l'Arrêté préfectoral de classement sonore du 18 mars 2003 portant classement d'infrastructures de transporte terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores dans le département du Maine-
	Engendre-†-il des odeurs ?		×	De l'açon générale, les périodes de travaux de construction des bâtiments, des routes, des espaces verts peuvent étre à l'origine d'effets temporaires sur les odeurs notamment.  Par conséquent, les périodes de travaux feront l'objet de mesures préventives et correctives de manière à limiter les nuisances potentielles sur l'environnement humain.  Ces différents étéments pourront être précisés dans un Plan d'Assurance Qualité Environnement (PAQE)
	Est-II concerné par des nuisances olfactives ?		(X)	
	Engendre-t-il des vibrations ?		x	De façon générale, les périodes de travaux de construction des bâtiments, des routes, des espaces verts peuvent être à l'origine d'effets temporaires sur les vibrations notamment Par conséquent, les périodes de travaux feront l'objet de mesures préventives et correctives de manière à limiter
	Est-Il concerné par des vilorations ?		×	les nuisances potentielles sur l'environnement humain. Ces différents éléments pourront être précisés dans un Plan d'Assurance Qualité Environnement (PAQE).

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets poliuants dans l'air ?		Ĩ.	
Politions	Engendre-t-II des rejets hydrauliques ? SI oul, dans quel milleu ?	gar a	[ N	
	Engendre-1-it la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Ā	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	O		Le projet aura un impact positif sur le paysage puisque l'un des enjeux est de revaloriser l'entrée de ville depuis l'Est, secteur qui a perdu son altractivité (trafic de transit, zones d'activités, friches industrielles), afin de donner une image emblématique à la commune
Cadre de vie / Population	Engendre-t-li des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?			La réalisation du projet aura un impact sur l'activité agricole dans la mesure où il conduire à la suppression d'une parcelle agricole Cependant, ces prélèvements n'angendreront pas de déséquilibre grave d'exploitation au sens des dispositions de l'article R 352-2 du Code Rurel. L'exploitant agricole concerné par le projet sera indemnisé au titre de leur éviction conformément à la législation en vigueur Par ellleurs, Le projet sura un impact positif puisqu'il prévoit de favoriser les échanges sociaux et générationnels par la création d'un bâtiment dédié à un équipement. D'autre part, l'apport de population consécutif à sa réalisation permettra de renforcer l'utilisation des équipements existants, notamment les équipements scolaires.

Oui	ucidences au	u projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
001	Non	Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les in	cidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non	Si oul, décrivez lesquels :
		7. Auto-évoluation (facultatif)
Au regar	du formulair	ire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet lasse l'objet d'une étude d'impact ou spensé ? Expliquez pourquoi.
		a localisation du projet et de ses caractéristiques, une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire
		s seament and broker or any our resultandented ratio comes a tit frame solution. Nos ticosossis.

	8. Annexes							
8.	.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° aJ, 6° bJ et dJ, 8°, 10°, 18°, 28° aJ et bJ, 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
8.2	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	!						
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent							
	Objet	7						
	9. Engagement et signature							
Je	certifie sur l'honneur l'exactifude des renseignements ci-dessus							
	Falt à Angels  SPLA de l'ANJOU  79, rue Desjardins  BP 80110							

49101 ANGERS Cedex 02 SIREN 528 848 153

Signature